

Bundesamt für Umwelt BAFU



3e congrès national sur la pêche lacustre

# Jeter des ponts par-dessus la frontière linguistique - La pêche professionnelle unit ses forces

Rapport sur la réunion de la Plateforme Pêche lacustre du 8.11.2022

Auteurs : Adrian Aeschlimann & Rafael Minnig, Centre suisse de compétences pour la pêche CSCP sur mandat de la Plateforme Pêche lacustre,

Berne, le 14 mars 2023



	Introduction	4
2.	Jeter des ponts par-delà la frontière linguistique	5
2.1.	Programme de la conférence	5
2.2.	Bienvenue	5
3.	Procédure pour les cormorans	6
3.1.	Nouvelles connaissances sur le cormoran par (Erich Staub, conseiller pour les pêcheurs professionnels)	6
3.2.	Discussion et décision de principe sur les indemnités	6
4.	Avenir de la formation des pêcheurs professionnels suisses	7
4.1.	Situation de départ	7
4.2.	Discussion	8
5.	Valorisation de la pêche suisse de poissons sauvages	8
5.1.	Valorisation des produits de la pêche et amélioration de la situation économique des	
	pêcheurs professionnels (Aurélie Daiz-Racloz, elimenterre Sàrl)	8
5.2.	Discussion	9
6.	Soutien de la pêche professionnelle par l'OFAG (Office fédéral de l'agriculture)	9
6.1.	Droit agricole : potentiel et limites du soutien à la pêche professionnelle (Christian Hofer, directeur de l'OFAG)	
6.2.	Discussion	10
7.	Résumé des principales conclusions de la matinée	11
_	to form the control of the control o	
8.	Informations sur le dialogue sur le cormoran	12
<b>8.</b> 8.1.	Etat du dialogue sur le cormoran	
	-	12
8.1.	Etat du dialogue sur le cormoran	12 12
8.1. 8.2. 8.3.	Etat du dialogue sur le cormoran	12 12 13
8.1. 8.2. 8.3. 8.3.1.	Etat du dialogue sur le cormoran	12 12 13
8.1. 8.2. 8.3. 8.3.1.	Etat du dialogue sur le cormoran	12 13 13
8.1. 8.2. 8.3. 8.3.1.	Etat du dialogue sur le cormoran	12 12 13 13 14
8.1. 8.2. 8.3. 8.3.1. 8.3.2.	Etat du dialogue sur le cormoran	12 13 13 14 15 15
8.1. 8.2. 8.3. 8.3.1. 8.3.2. 8.3.3.	Etat du dialogue sur le cormoran	12 13 13 14 15 15
8.1. 8.2. 8.3. 8.3.1. 8.3.2. 8.3.3.	Etat du dialogue sur le cormoran	12 12 13 13 14 15 15 15
8.1. 8.2. 8.3. 8.3.1. 8.3.2. 8.3.3. 9.1.	Etat du dialogue sur le cormoran	12 13 13 14 15 15 15 16
8.1. 8.2. 8.3. 8.3.1. 8.3.2. 8.3.3. 9.1. 9.2.	Etat du dialogue sur le cormoran	12 13 13 14 15 15 15 16 17
8.1. 8.2. 8.3. 8.3.1. 8.3.2. 8.3.3. 9.1. 9.1.	Etat du dialogue sur le cormoran	12 13 13 14 15 15 15 16 17

10.4.	Thèmes de travail	18
10.5.	Méthode de travail et résultats	18
10.6.	Continuité	18
10.7.	Financement	19
11.	Résumé de la conférence	19
12.	Perspectives	19
13.	Remerciements	19
14.	Mentions légales	19
	Mentions légales Annexe	

#### 1. Introduction

Pour la troisième fois déjà, la Plateforme Pêche lacustre a invité à un congrès national sur la pêche lacustre afin de discuter des préoccupations de la pêche professionnelle avec des représentants de la Confédération, des cantons, des associations et des milieux scientifiques.

Cette année, la manifestation s'est déroulée dans un format légèrement différent. Le matin, seuls les pêcheurs professionnels se sont réunis afin de s'entendre au-delà de la frontière linguistique et de définir des positions communes en matière de cormoran, de formation et de questions économiques. En outre, le directeur de l'Office fédéral de l'agriculture a fourni des informations de première main sur les possibilités et les limites des soutiens accordés dans le cadre de la législation agricole.

Au moment du dîner, les autres participants les ont rejoints afin de poursuivre les échanges avec les professionnels de la pêche.

L'après-midi a été consacré d'une part aux thèmes urgents comme le cormoran, mais a également permis de prendre connaissance des dernières connaissances scientifiques sur les lacs suisses. De plus, un échange ouvert a eu lieu et la Plateforme Pêche lacustre a fait un rapport sur l'état actuel des travaux.

La plateforme a été créée en juillet 2020 par la Conférence des administrateurs de la chasse et de la pêche (CACP) des cantons, l'Association suisse des pêcheurs professionnels (ASPP), l'Association Suisse Romande des Pêcheurs professionnels (ASRPP) et la Fédération Suisse de Pêche (FSP). Celle-ci est soutenue par l'Office fédéral de l'environnement (OFEV). La direction de la plateforme est assurée par le Centre de compétence suisse pour la pêche (CSCP).

#### 2. Jeter des ponts par-delà la frontière linguistique

# 2.1. Programme de la conférence

Dès 8.30	Arrivée des pêcheurs professionnels, café de bienvenue
09.15	Accueil pour jeter des ponts par-delà les frontières linguistiques
09.25	Procédure cormoran (indemnisation, mesures spécifiques aux lacs, etc.)
10.10	L'avenir de la formation des pêcheurs professionnels
10.30	Sauvetage suisse: décision sur la marche à suivre
11.00	Pause
11.20	Législation agricole : potentiel et limites du soutien à la pêche professionnelle
11.40	Questions et discussion
12.15	Pause de midi avec les autorités cantonales
13.30	Principales conclusions de la matinée
13.50	Etat du dialogue sur le cormoran et exemples de solutions dans les cantons
14.55	Pause
15.05	Dernières découvertes sur la recherche dans les lacs
15.50	Informations de la Plateforme Pêche lacustre
16.10	Échange ouvert
16.30	Apéro

#### 2.2. Bienvenue

Reto Leuch, président de l'Association suisse des pêcheurs professionnels (ASPP), et Jean-Philippe Arm, président de l'Association suisse romande des pêcheurs professionnels (ASRPP), saluent les participants au 3e colloque sur la pêche lacustre.

La situation de la pêche professionnelle reste compliquée. Différents facteurs font que certains pêcheurs professionnels rencontrent des problèmes économiques. Il en résulte une frustration croissante et des inquiétudes quant aux sombres perspectives d'avenir. Il est donc d'autant plus important d'aborder les problèmes, d'en discuter et d'emprunter une voie commune pour trouver des solutions. Les solutions à court terme sont difficiles à obtenir. Des solutions à long terme ne pourront voir le jour que si les pêcheurs professionnels s'unissent et se montrent convaincants dans la défense de leurs intérêts. La devise est "lentement mais sûrement".

Le matin de la réunion, les pêcheurs professionnels sont entre eux. Ce temps doit être utilisé pour créer une unité sur des sujets importants. Sur certains points, les points de vue restent opposés entre la Suisse alémanique et la Suisse romande. L'objectif est de jeter un pont par-dessus la frontière linguistique et de trouver un dénominateur commun pour un meilleur avenir de la pêche professionnelle suisse.

Reto Leuch remercie Adrian Aeschlimann, Centre de compétence suisse pour la pêche, qui dirige la plateforme et s'engage toujours pour les intérêts des pêcheurs professionnels.

#### 3. Procédure pour les cormorans

# 3.1. Nouvelles connaissances sur le cormoran par (Erich Staub, conseiller pour les pêcheurs professionnels)

- Effectif nicheur : l'effectif des cormorans qui nichent en Suisse est passé de 4 à plus de 6 500 oiseaux au cours des deux dernières décennies. La phase de croissance rapide de la population nicheuse de cormorans n'est pas encore terminée. Les zones de nidification se concentrent dans des zones protégées où les perturbations humaines sont fortement réduites. Celles-ci sont présentes sur une surface suffisante dans la plupart des lacs et ne sont donc guère limitantes.
- Rôle des jeunes cormorans: l'augmentation des effectifs en Suisse est alimentée par l'expansion de la méga population de l'ouest du Paléarctique, où l'on comptait 800 couples nicheurs dans l'espace de l'UE en 1960 et environ 285'000 couples en 2012. L'excédent de jeunes cormorans à l'échelle européenne est important. En Suisse aussi, en 2021, plus de 8'000 jeunes cormorans envolés ont donné naissance à bien plus de 1'000 cormorans jusqu'à ce qu'ils atteignent l'âge de se reproduire (après déduction de la mortalité naturelle et des tirs), qui ont dû chercher un lieu de reproduction quelque part en Europe.
- Exploitation de la biomasse piscicole : le prélèvement de la biomasse piscicole dans les lacs s'est fondamentalement modifié en l'espace de quelques décennies : le prélèvement traditionnel de poissons par la pêche professionnelle, guidé par le principe de durabilité (protection des poissons juvéniles), a été progressivement remplacé après 1990 par une exploitation de la biomasse piscicole dominée par la prédation des cormorans, avec un accent mis sur le prélèvement de poissons juvéniles. En 2021, la biomasse piscicole moyenne en Suisse était plus importante dans le ventre des cormorans que dans les filets de la pêche professionnelle. Le lac de Neuchâtel, où les cormorans prélèvent trois fois plus de biomasse de poissons que la pêche commerciale, est probablement le grand plan d'eau le plus touché par la prédation des cormorans à l'échelle européenne.
- Concurrence d'exploitation : dans la mesure où il s'agit de corégones et d'autres "poissons de rendement" de la pêche professionnelle, il existe en partie une concurrence alimentaire directe entre les cormorans et la pêche, dans la mesure où les poissons capturés sont prélevés dans les filets. Il faut également tenir compte de la concurrence indirecte, car les cormorans capturent des poissons juvéniles qui ne se recrutent plus (c'est-à-dire qu'ils sont éliminés de la population et ne grandissent plus jusqu'à atteindre une taille de poisson capturable et un poids de capture plus élevé). Mais même là où l'éventail des proies du cormoran et de la pêche professionnelle ne se recoupe pas, il en résulte une concurrence indirecte, car le cormoran élimine de la population les poissons fourrage des prédateurs, ce qui influence le rendement de la pêche professionnelle des poissons prédateurs.
- Relation prédateur-proie : au niveau de la population, il n'existe pas de relation prédateur-proie classique, car les cormorans agissent à grande échelle et sont donc découplés des populations de poissons liées aux biotopes locaux, c'est-à-dire que les effets locaux de surpêche (p. ex. des ombres dans le haut Rhin) ne sont finalement pas défavorables au cormoran. On peut toutefois supposer une certaine limitation de la nourriture pendant la phase de reproduction.

# Référence Documents :

- Présentation de la conférence, transparents p. 6-13.

## 3.2. Discussion et décision de principe sur les indemnités

L'évolution des effectifs de cormorans est localement très dommageable pour les pêcheurs professionnels. De nombreux facteurs favorisent l'augmentation de la présence du cormoran. Le cadre légal laisse peu de marge de manœuvre pour contrer cette évolution à court terme et de

manière pragmatique. Une modification de la situation juridique au niveau fédéral semble utopique. Jusqu'à présent, il n'existe pas de majorité politique au niveau national. C'est un fait qu'il ne faut pas s'attendre à des résultats rapides. Un groupe de dialogue sur le cormoran, largement soutenu et composé de représentants de la Confédération, des cantons, de la protection des oiseaux et de la pêche professionnelle et à la ligne, a été lancé et quatre réunions ont eu lieu en 2022. Le processus est en cours, mais il nécessite beaucoup de temps et il faut lui donner une chance.

Les indemnisations sont des solutions à court et moyen terme pour assurer la survie des pêcheurs professionnels. Dans le canton de Neuchâtel, un montant de 10'000 CHF/patente est versé aux pêcheurs professionnels depuis l'année 2021. Ceci en raison d'une baisse considérable du rendement des corégones de plus de 100 tonnes/an au cours des dernières années. A cela s'ajoute une augmentation des dégâts causés par le cormoran aux poissons et au matériel des pêcheurs professionnels.

Les indemnisations ne sont pas incontestées et les avis divergent. D'un côté, ils sont considérés comme une "prime au silence" destinée à masquer le mauvais état de la pêche professionnelle suisse, y compris la problématique des cormorans. La pêche professionnelle n'a d'avenir que si le métier peut continuer à être exercé de manière économiquement rentable et ne doit pas dépendre des contributions de l'Etat. Les partisans des indemnisations argumentent que les paiements sont tout simplement nécessaires à la survie locale, étant donné que les captures ont chuté de manière dramatique.

Les personnes présentes sont d'accord pour dire que les indemnisations doivent être des solutions à court terme pour aider les pêcheurs professionnels dans les situations d'urgence. Les paiements doivent être examinés pour chaque lac. Les efforts visant à améliorer les conditions cadre doivent cependant être poursuivis dans tous les cas. On demande par exemple concrètement que des solutions efficaces soient trouvées pour la problématique des cormorans. Reto Leuch et Jean-Philippe Arm doivent défendre ces positions de manière représentative en tant que représentants de l'association au sein des organes.

La discussion a ensuite porté sur la notion d'indemnisation. Tout le monde s'accorde à dire que des paiements doivent être effectués pour compenser les inconvénients ou les restrictions subis. Le terme d'indemnisation ne reflète pas suffisamment l'exigence d'urgence pour résoudre le problème. Il est proposé d'utiliser le terme de **paiement compensatoire**.

# 4. Avenir de la formation des pêcheurs professionnels suisses

## 4.1. Situation de départ

- Pour qu'une personne puisse obtenir un permis de pêche professionnelle en Suisse, elle doit apporter la preuve qu'elle exerce son métier de manière compétente et conforme dans tous les cantons. Ceci en vertu de l'ordonnance fédérale sur la protection des animaux :
  - Art 196 : Sont considérés comme formation à un métier de la pêche
    - a. la formation de pêcheur professionnel avec brevet fédéral visée à l'art. 42 LFPr ;
    - b. la formation de garde-pêche avec brevet fédéral visée à l'art. 42 LFPr ;
    - c. une formation équivalente ou une expérience pratique d'au moins trois ans, attestée par l'autorité cantonale compétente.
- Dans le cadre d'une enquête menée par la Conférence des services cantonaux de la chasse et de la pêche (CSF), la Plateforme Pêche lacustre a rassemblé les exigences dans les différents cantons qui délivrent des permis de pêche professionnelle. Dans les cantons romands de Genève,
   Fribourg, Neuchâtel, Valais et Vaud, la base légale est uniforme. Dans les cantons alémaniques, il existe des réglementations très différentes.

- En outre, les cours existants qui pourraient être pertinents pour l'exercice de la pêche professionnelle ont été rassemblés. L'Institut für Fischerei de Starnberg propose divers cours dans le domaine de la pêche et de l'aquaculture et est indiqué par certains cantons de Suisse alémanique comme étant obligatoire pour l'obtention d'un brevet de pêche professionnelle.
- L'offre actuelle de formation en Suisse dans le domaine de la pêche et de l'aquaculture est claire. Elle va des formations CFC (garde-pêche) aux formations FBA (formations spécifiques indépendantes de la profession/environ 8 jours de cours) dans le domaine de l'aquaculture, en passant par les offres CAS (cours de formation continue en cours d'emploi/ 1-2 semestres). Certains éléments des cours existants sont intéressants et justifiés pour l'obtention du diplôme de pêcheur professionnel. Cependant, il n'existe qu'à Starnberg, en Allemagne, un cours de formation globale adapté aux pêcheurs professionnels.
- Conclusion: une formation initiale et/ou continue solide est un signe de qualité et augmente la reconnaissance de la profession. Une offre attrayante doit être conçue de manière modulaire, flexible et perméable. Il semble judicieux d'intégrer des formations connexes déjà existantes. Les thèmes principaux possibles sont les suivants
  - Artisanat Pêche professionnelle
  - o Aspects juridiques (droit de la pêche, protection des animaux, droit alimentaire)
  - o Industrie de la pêche
  - Écologie
  - o Transformation, affinage (chaîne de valeur ajoutée)
  - o Économie et gestion d'entreprise (modèle commercial, marketing, gestion du personnel)

#### Référence Documents :

Présentation du congrès, transparents p. 17-23.

## 4.2. Discussion

Une formation uniforme représente un effort important pour un petit nombre de futurs pêcheurs professionnels. Des offres annuelles de formation et de formation continue pour les pêcheurs professionnels existants pourraient conduire à une plus grande valeur ajoutée. Ainsi, des cours de répétition sur des thèmes juridiques ou écologiques pourraient consolider les connaissances existantes. D'autre part, il existe un grand potentiel pour les thèmes de gestion d'entreprise, qui peuvent être précieux dans le sens d'une formation continue. La direction de la Plateforme Pêche lacustre prend note de cette contribution et en assure le suivi.

#### 5. Valorisation de la pêche suisse de poissons sauvages

- 5.1. Valorisation des produits de la pêche et amélioration de la situation économique des pêcheurs professionnels (Aurélie Daiz-Racloz, elimenterre Sàrl)
- Les associations romande et alémanique de pêcheurs professionnels ASRPP (Association Suisse Romande des Pêcheurs Professionnels) et SBFV (Schweizerischer Berufsfischerverband) ont décidé de se pencher sur les opportunités et les risques liés à la création de leur propre label ou marque afin de valoriser leurs produits et d'améliorer leur situation économique.
- La Plateforme Pêche lacustre a été mandatée pour organiser une étude sur cette question. Le mandat a été confié à elimenterre Sàrl, une société de conseil et de formation pour les systèmes alimentaires locaux et la commercialisation de produits issus de l'agriculture et artisanaux. elimenterre Sàrl assure en outre le secrétariat de l'ASRPP.
- Cette étude examine les possibilités de valorisation des produits de la pêche et de revalorisation du métier de pêcheur professionnel. La profession est confrontée à de nombreux défis, considérés comme préoccupants par les pêcheurs. En effet, leurs revenus, la stabilité économique

de leur entreprise ainsi que l'avenir de leur profession et le système associatif sont directement concernés.

- L'enquête montre clairement que les pêcheurs professionnels suisses n'ont actuellement pas de problèmes majeurs pour vendre leurs produits en raison de la forte chute des rendements de pêche. C'est pourquoi la question d'une meilleure valorisation est actuellement perçue comme secondaire par la majorité des pêcheurs professionnels suisses qui ont participé à l'enquête.
- En effet, les prises de poissons sont devenues rares dans certains lacs suisses et les captures des poissons les plus demandés par le marché fluctuent de plus en plus dans tous les lacs suisses. Outre la pénurie de poissons due à différents facteurs, l'invasion de la moule quagga, le manque d'unité au sein de la profession et l'hétérogénéité des prix du marché sont autant de défis pour l'avenir de la profession. De plus, l'âge moyen des professionnels est supérieur à 50 ans et la relève par les jeunes est une préoccupation majeure. Enfin, la gouvernance des organisations professionnelles est fragilisée car elles peinent à recruter des forces vives pour assurer leurs activités et la défense des intérêts du secteur.
- L'étude, qui a pris la forme d'une recherche appliquée, présente des conclusions et des propositions d'amélioration pour la pêche professionnelle dans un marché suisse du poisson très concurrentiel. Les propositions d'amélioration se concentrent sur trois domaines principaux : la promotion du savoir-faire, la communication sur le produit et le renforcement de la cohésion interne et de la gouvernance de l'association.
- Une stratégie de valorisation nationale et corporative doit permettre de mettre en pratique les résultats de l'étude. Afin d'améliorer l'identité et la visibilité des produits, il s'agit de créer une image uniforme au niveau national, typique de la pêche suisse.

#### Référence Documents :

- Présentation de la conférence, transparents p. 25-46.

#### 5.2. Discussion

Jean-Philippe Arm soutient les efforts visant à mieux valoriser la pêche suisse de poissons sauvages. Les pêcheurs professionnels qui ne sont pas affiliés aux fédérations profiteraient également d'une campagne commune. C'est pourquoi il faut envisager l'obligation d'adhérer à une fédération.

La Plateforme Pêche lacustre poursuit ses travaux sur la base des conclusions de l'étude préliminaire. Le financement de nouvelles étapes doit être demandé à l'OFAG sur le modèle de l'étude préliminaire.

Par ailleurs, les associations de pêcheurs professionnels déposent une demande d'inscription de la pêche professionnelle suisse au patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO. Une demande en ce sens sera déposée par les fédérations au printemps prochain.

#### 6. Soutien de la pêche professionnelle par l'OFAG (Office fédéral de l'agriculture)

# 6.1. Droit agricole : potentiel et limites du soutien à la pêche professionnelle (Christian Hofer, directeur de l'OFAG)

Conditions du marché: à l'heure actuelle, la production nationale de poisson est marginale par rapport à l'ensemble du marché (2,2%). Chaque personne en Suisse mange en moyenne près de 9 kilos de poisson par an, avec une tendance à la hausse. La production indigène de la Suisse est également en légère hausse depuis l'année 2015. La baisse des prises des pêcheurs professionnels est compensée par la production des piscicultures. Le volume de production actuel des 40 producteurs et productrices agricoles estimés est de 135 tonnes, qui se composent principalement de sandres et de truites.

- La pêche dans le droit agricole : selon l'interprétation de la législation agricole, les poissons ne sont pas des animaux de rente agricoles. Il est toutefois possible d'exploiter des piscicultures en tant qu'activité secondaire non agricole sans lien matériel étroit avec l'exploitation. Les conditions pour cela sont que l'exploitation constitue une activité agricole et qu'elle produise dans des bâtiments existants avec des circuits fermés.
- Soutien à la pêche professionnelle : les possibilités de soutien suivantes existent de la part de l'OFAG :
  - Aide de démarrage unique, remboursable et sans intérêts, pour les pêcheurs, pêcheuses, pisciculteurs et piscicultrices exerçant leur activité principale, de 110'000 francs / entreprise de pêche/pisciculture.
  - Crédits d'investissement sans intérêts pour des mesures de construction et pour des installations destinées à la production, à la transformation et à la commercialisation de la pêche indigène dans le respect de la protection des animaux, à concurrence de 50 % des coûts imputables.
  - Dans le cadre de la promotion des ventes, les produits de la pêche professionnelle et de la pisciculture peuvent bénéficier d'aides financières pour différentes mesures telles que la publicité, la promotion des ventes, les relations publiques, la participation à des foires, des événements ou des expositions.
- Résumé et perspectives : à l'heure actuelle, la production indigène de poisson, et en particulier la production agricole, est marginale par rapport à l'ensemble du marché. Le soutien de l'OFAG facilite surtout le financement des investissements des pêcheurs professionnels (aide initiale, crédit d'investissement). Les modifications législatives prévues faciliteront la production de poisson conforme à l'affectation de la zone dans les bâtiments existants des exploitations agricoles. La recherche et le conseil pour les pisciculteurs agricoles sont en cours de développement et un centre de coordination suisse pour l'aquaculture a été créé (<a href="https://aquakultur-schweiz.ch/de/aquakultur-uberblick/">https://aquakultur-schweiz.ch/de/aquakultur-uberblick/</a>). La production de poisson indigène peut offrir une possibilité intéressante de diversification, mais elle nécessite beaucoup de connaissances et de capitaux. L'offre de poisson issu de la production nationale (pêche professionnelle et pisciculture) ne devrait augmenter que très modérément.

#### Référence Documents :

Présentation de la conférence, transparents p. 50-71.

#### 6.2. Discussion

La part de la production nationale sur le marché du poisson est très faible (2,2 %). La consommation de poisson, qui a tendance à augmenter, est couverte par des importations. Il existe ainsi un grand potentiel pour le poisson indigène issu de la pêche suisse de poissons sauvages et de l'aquaculture. La demande pour ces produits existe. D'autant plus que le poisson importé est généralement moins bien loti en termes de durabilité (mot-clé : surpêche dans les mers du monde).

L'OFAG peut soutenir aussi bien les exploitations individuelles que les exploitations collectives. Ceci par le biais des possibilités de promotion existantes, à savoir les aides et les crédits à l'investissement ainsi que dans le cadre de la promotion des ventes. Dans le cas de terrains et d'immeubles affermés, il est indispensable d'impliquer les bailleurs dans la demande de crédits d'investissement.

La mise en place et le développement de synergies au sein du droit agricole sont judicieux. Ainsi, une collaboration avec les exploitations agricoles et les pêcheurs professionnels actifs dans l'aquaculture s'impose. Les canaux de vente communs et l'échange de connaissances ne sont que deux possibilités de coopération possibles.

Christian Hofer explique que l'OFAG met à disposition les possibilités dans le cadre légal. La manière dont les acteurs agissent au sein de cette trame est laissée à leur appréciation. L'organisation sous la forme d'associations de pêcheurs professionnels ou de la Plateforme Pêche lacustre est judicieuse pour déposer des demandes coordonnées, uniformes et ciblées. Les institutions existantes, telles que les associations de pêcheurs professionnels ou la Plateforme Pêche lacustre, sont essentielles à cet effet. Les demandes des pêcheurs professionnels doivent y être discutées et regroupées pour être portées d'une seule voix à l'OFAG.

# 7. Résumé des principales conclusions de la matinée

#### Poste Indemnités

Les personnes présentes étaient d'accord pour dire que les indemnisations doivent être des solutions à court terme pour aider les pêcheurs professionnels dans les situations d'urgence. Les paiements doivent être examinés pour chaque lac. Les efforts visant à améliorer les conditions cadre doivent cependant être poursuivis dans tous les cas. Les pêcheurs professionnels ont par exemple demandé concrètement que des solutions efficaces soient trouvées pour résoudre le problème des cormorans. Les deux présidents des fédérations, Reto Leuch et Jean-Philippe Arm, doivent défendre ces positions de manière représentative en tant que représentants des fédérations au sein des instances.

La discussion a ensuite porté sur la notion d'indemnisation. Tout le monde s'accorde à dire que des paiements doivent être effectués pour compenser les inconvénients ou les restrictions subis. Le terme d'indemnisation ne reflète pas suffisamment l'exigence d'urgence pour résoudre le problème. Il est proposé d'utiliser le terme de **paiement compensatoire**.

#### **Formation**

Les pêcheurs professionnels ont pris connaissance de l'état des travaux au sein de la Plateforme Pêche lacustre et de l'état des lieux des différentes prescriptions et possibilités de formation. Compte tenu de la faible demande, le système actuel, avec des réglementations différentes selon les cantons, ne doit pas être fondamentalement remanié. Les personnes présentes saluent toutefois l'introduction de manifestations régulières de formation continue, éventuellement combinées avec les journées nationales sur la pêche lacustre.

#### Mise en valeur

- Les conclusions de l'étude préliminaire sur la valorisation des prises sauvages suisses ont été
  prises en compte avec intérêt. L'approche suivante, choisie par le comité de pilotage de la
  Plateforme Pêche lacustre, est soutenue. Malgré l'attitude critique d'une majorité des
  personnes interrogées, les recommandations du rapport devraient être poursuivies, car il
  existe sans aucun doute un marché pour la pêche suisse de poissons sauvages et
  l'amélioration de la situation économique de la pêche professionnelle est la condition de la
  pérennité de la profession.
- L'aspect d'un regroupement efficace des pêcheurs professionnels par-delà les frontières linguistiques doit être poursuivi de manière conséquente et durable.
- La Plateforme Pêche lacustre dépose une demande de soutien auprès de l'OFAG pour le développement d'une identité visuelle (logo) uniforme et reconnaissable pour la pêche professionnelle ainsi que pour le lancement d'une campagne d'image et de matériel promotionnel utile tel que du matériel d'emballage, etc.
- La Plateforme Pêche lacustre demande en outre à l'OFAG de soutenir une campagne de promotion des poissons blancs et des espèces de poissons jusqu'ici trop peu connues (p. ex. silure, tanche, etc.).

#### **OFAG**

L'OFAG voit des synergies entre la pêche professionnelle et le développement d'installations d'aquaculture prévu dans les exploitations agricoles. Les pêcheurs professionnels voient cela d'un œil plutôt critique et ont discuté de la proposition de manière controversée. Les personnes présentes ont pris connaissance des possibilités de soutien par le droit agricole, limitées à certains domaines.

→ Créer un consensus et trouver des solutions communes

#### 8. Informations sur le dialogue sur le cormoran

#### 8.1. Etat du dialogue sur le cormoran

Fréderic Hofmann, président du comité de pilotage de la Plateforme Pêche lacustre, et Adrian Aeschlimann, administrateur de la Plateforme Pêche lacustre, informent sur l'état actuel du dialogue sur le cormoran. Jusqu'à présent, trois réunions et un échange en ligne (Zoom) ont eu lieu. La confiance des acteurs se construit par petites étapes. Le groupe de dialogue sur le cormoran doit offrir un espace pour une discussion constructive.

Progrès Résultats et discussions actuelles

- Élaboration et adoption de règles du jeu communes pour la méthode de travail au sein du groupe de dialogue.
- Décision d'établir des lignes directrices pour la gestion des cormorans. Les lignes directrices doivent être élaborées rapidement et de manière pragmatique et exploiter les possibilités d'action dans le cadre du droit en vigueur. La demande d'une aide à l'exécution n'est pas poursuivie.
- Les tirs de cormorans dans le cadre de la législation en vigueur doivent être encouragés. Les tirs effectués par les bateaux de pêche professionnelle dans un rayon de 100 mètres autour de leurs engins de pêche sont possibles toute l'année.
- Des points chauds de cormorans sur les lacs ont été définis afin de trouver des mesures locales en impliquant toutes les parties concernées.
- Par ailleurs, un sous-groupe a été créé pour trouver une solution à Stein am Rhein, où l'ombre commun est particulièrement menacé.
- Les enquêtes sur les dommages causés aux captures et aux engins de pêche des pêcheurs professionnels font l'objet d'un suivi.

#### 8.2. Participants au dialogue sur le cormoran

Recherche et protection de la nature

Stefan Werner Station ornithologique de Sempach

Raffael Ayé Directeur de Birdlife Suisse

Pêche professionnelle

Reto Leuch Président de la Fédération suisse des pêcheurs professionnels

(SBFV)

Jean-Philippe Arm Président de l'ASRPP

Conseiller en pêche professionnelle

Erich Staub

Fédération suisse de pêche FSP

David Bittner Administrateur de la Fédération Suisse de Pêche FSP

**OFEV** 

Daniel Hefti Section Revitalisation et pêche OFEV

Claudine Winter Section Faune sauvage et conservation des espèces OFEV

Cantons

Frédéric Hofmann Chef de la section chasse, pêche et espèces du canton de

Andreas Knutti Inspecteur de la pêche du canton de Berne

Martina Caminada Administratrice de la Conférence des services de la faune de

la chasse et de la pêche CSF

#### Direction de la Plateforme Pêche lacustre

Adrian Aeschlimann Animateur, Administrateur de la Plateforme Pêche lacustre Rafael Minnig Procès-verbaliste, administration, collaborateur de la

Plateforme Pêche lacustre

#### Référence Documents :

Présentation de la conférence, transparents p. 75-78.

# 8.3. Rapports de situation des cantons

# 8.3.1. Lac de Neuchâtel (Frédéric Hofmann, chef de la section Chasse, Pêche & Espèces, canton de Vaud)

- Situation actuelle : les captures annuelles de la pêche professionnelle sont en baisse constante depuis 10 ans (de 350 tonnes à environ 100-150 tonnes), alors que le nombre de permis de pêche professionnelle est stable, voire en très légère baisse. Les captures de corégones, en particulier, accusent un fort recul, en dépit du repeuplement relativement important réalisé pour ce lac.
- Evolution des effectifs de cormorans : le nombre de couples de cormorans nicheurs sur le lac de Neuchâtel est en forte augmentation sur la même période (environ 1'500 cormorans nicheurs en 2021). En 2021, 54 cormorans ont été tirés par les pêcheurs professionnels.
- Les mesures suivantes ont été mises en œuvre pour soutenir la pêche professionnelle :
  - Réglementation de l'immersion des déchets de poissons
  - Inscription du cormoran sur la liste des espèces chassables (depuis 2020).
  - Formation des pêcheurs professionnels au tir et délivrance d'un permis spécial "chasse au cormoran" et renforcement des actions de tir.
  - Maintien de l'effort de repeuplement piscicole
  - Suivi de l'efficacité du repeuplement piscicole par le marquage des corégones
  - Planification de la renaturation des rives des lacs et des cours d'eau, (maintien, dans la mesure du possible, des zones d'ombre le long des rives de cours d'eau)
  - Campagne de prévention contre la moule quagga (2020)
  - Planification cantonale d'assainissement des micropolluants par la modernisation des stations d'épuration (16 priorités régionales pour l'ensemble du canton de VD, 80 millions, 2016).

### Les mesures suivantes sont prévues :

- Renouvellement de l'aide d'urgence aux pêcheurs professionnels pour les années 2023-
- Remise en service de la pisciculture d'Estavayer-le-Lac (en cours)
- Extension de la période des tirs de défense pour les pêcheurs professionnels
- Mise au concours en temps voulu des entreprises de pêche professionnelle
- Réflexion sur la mise à disposition de terrains publics pour la pêche professionnelle.
- En outre, un projet est actuellement en cours pour évaluer les dommages causés par les cormorans dans l'exercice de la pêche professionnelle. Ainsi, des poissons sont placés dans des nasses et des filets afin de pouvoir documenter une base de données sur les vols, les blessures et la mortalité

causés par les cormorans. Les dommages causés par l'usure des filets et du matériel ainsi que la perte de rendement et de temps des pêcheurs professionnels sont également relevés. *Pour l'instant, aucun résultat utilisable n'est disponible.* 

#### Référence aux documents :

Présentation de la journée, transparents p. 79-91.

# 8.3.2. Canton de Berne : Lac de Bienne et Schadau (Andreas Knutti, inspecteur de la pêche du canton de Berne)

- La zone de Schadau est située à l'exutoire de l'Aar du lac de Thoune. Il s'agit d'une zone de frai d'ombres communs d'importance nationale (Aare Schadau, OFEV) et se trouve en même temps en grande partie dans une zone EAE (n° 108 delta de la Kander à Hilterfingen, OFEV).
- Pour l'ensemble du canton de Berne, la rivière Schadau revêt une grande importance pour le recrutement des ombres communs (une espèce de poisson fortement menacée au niveau national). La population de géniteurs d'ombres communs a fortement diminué au cours des dernières années, notamment en raison de la prédation par les cormorans. La pêche de l'ombre commun est interdite dans cette zone (zone de protection de la pêche), et des mesures de valorisation de l'habitat ont été prises sur place par le passé.
- Ces conditions ont été utiles pour trouver, avec la participation des associations, une solution pour un tir ciblé des cormorans pendant 5 ans.
- Depuis 2020, un maximum de 20 cormorans par an peut être abattu dans la zone en question dans le sens d'une régulation des cormorans.
- Depuis les tirs, les résultats de la pêche des géniteurs ont tendance à augmenter. En 2022, plus de 100 ombres communs ont été observés sur les frayères, alors qu'en 2020 et 2021, très peu de poissons ont pu être dénombrés, avec respectivement 15 et 23 spécimens. Le contenu stomacal des cormorans abattus a été analysé et se composait de différentes espèces de poissons, dont des ombres communs.
- Le deuxième hotspot actuel concernant les cormorans se trouve sur le lac de Bienne, où une nouvelle colonie de reproduction a vu le jour depuis 2020 dans la région du delta de Hagneck. Actuellement, 14 nids sont présents. En été, on observe des incursions régulières de plusieurs centaines de cormorans depuis la colonie de reproduction du Fanel, sur le lac de Neuchâtel voisin.
- Une motion intitulée "Gestion durable de la population de cormorans" est actuellement traitée au Grand Conseil du canton de Berne. Elle demande :
- 1. De gérer les cormorans pour préserver la pêche professionnelle,
- 2. De protéger les espèces de poissons menacées,
- 3. D'assurer la collaboration inter cantonale.
- Parallèlement, les tirs d'effarouchement des cormorans doivent être renforcés à l'avenir à proximité des filets des pêcheurs professionnels. A cet effet, les pêcheurs professionnels titulaires d'un permis de chasse reçoivent une autorisation spéciale leur permettant de procéder toute l'année à des tirs de cormorans à proximité des filets.

### Référence Documents :

- Présentation du congrès, transparents p. 92-98.

# 8.3.3. Lac de Zurich (Andreas Braschler, pêcheur professionnel du lac de Zurich, canton de Schwyz)

Sur le lac de Zurich, il y a environ 50 nids dans des colonies à Lützelau et Jona Stampf. Les premiers couples nicheurs ont été observés en 2011. A cette époque, un projet pilote a été lancé en accord avec le Conseil d'État schwytzois compétent afin de réduire les dommages causés aux filets. Le projet a pu être mis en place sans opposition et s'est poursuivi jusqu'à aujourd'hui.

Les cormorans sont abattus de manière ciblée sur les engins de pêche des pêcheurs professionnels. Pour cela, on peut compter sur l'aide bénévole des chasseurs. Les tirs se concentrent sur la période de chasse au cormoran, du 1er septembre au 28 février. Les accords et les convocations sont communiqués via un groupe WhatsApp. Les chasseurs accompagnent les pêcheurs professionnels sur leurs bateaux pour effectuer les tirs.

Grâce aux mesures choisies, les dommages causés aux filets ont nettement diminué et sont restés stables à un faible niveau. Dans le même temps, le nombre de cormorans dans la zone de pêche a nettement augmenté. La présente solution sert donc principalement à éviter les dommages aux filets. Les colonies de reproduction semblent également s'installer ou s'agrandir malgré les mesures prises.

#### 8.4. Discussion

Les extraits de cantons présentés ne sont pas représentatifs. Les statuts d'autres régions ou d'autres lacs sont les bienvenus dans la discussion.

Frédéric Hofmann, chef de la section Chasse, Pêche & Espèces du canton de Vaud, nous parle du lac Léman. La bonne base alimentaire actuelle pour les poissons se reflète dans les captures. En raison de sa topographie, avec une grande surface et des zones de profondeur étendues, il n'y a pas lieu de craindre une situation de conflit entre le cormoran et la pêche professionnelle comme c'est le cas sur le lac de Neuchâtel. Il faut toutefois noter que le nombre de nids augmente aussi fortement sur le lac Léman. Le cormoran est chassé en premier lieu dans le canton de Vaud. Dans la partie française, le cormoran n'est pas du tout chassé.

Reto Leuch, président de la Fédération suisse des pêcheurs professionnels (SBFV), décrit la situation sur le lac de Constance. Du côté suisse, il est possible d'abattre les cormorans à proximité des engins de pêche. Cependant, cette pratique est très peu utilisée. Il n'est pas clair pourquoi on ne fait pas plus d'efforts, car l'efficacité des tirs semble prouvée. Du côté de l'Autriche, le cormoran n'est chassé que localement. L'Allemagne et le Bade-Wurtemberg n'organisent pas de chasse. L'étude "Seenwandel", réalisée sur mandat de la Commission internationale pour la protection des eaux du lac de Constance (IGKB), recommande la mise en place d'un dialogue sur le cormoran pour la région du lac de Constance. Un groupe correspondant doit être créé. Un échange régulier avec le groupe de dialogue suisse sur le cormoran de la Plateforme Pêche lacustre est envisagé.

Reto Leuch explique en outre que la chasse au cormoran serait considérablement facilitée si les poissons du lac étaient définis comme des animaux de rente au sens juridique du terme. Cela ne semble toutefois possible que pour les espèces exploitées, comme les corégones, pour lesquelles il est prouvé que le frai naturel ne fonctionne pas et que la population ne peut être maintenue que par l'élevage et le repeuplement. Le sujet sera suivi au sein du groupe de dialogue sur le cormoran.

## 9. Dernières découvertes sur la recherche dans les lacs

#### 9.1. Projet Lac: un outil pour la pêche (Guy Périat, Teleos suisse sàrl)

- Le Projet Lac était un grand projet mené par l'Eawag et l'Université de Berne, financé par l'Eawag, l'Université de Berne, l'OFEV et divers cantons. Son objectif était de recenser l'ensemble des

populations de poissons des grands lacs dans et autour des Alpes. Le projet a combiné plusieurs méthodes de recensement standardisées et l'identification des poissons au niveau de l'espèce et de l'écotype, assistée par des méthodes génétiques, avec une documentation détaillée des phénotypes rencontrés. Au total, 32 lacs ont été échantillonnés en Suisse, en Italie et en France. Une grande collection de musée a été créée avec des spécimens de chaque population lacustre de chaque espèce.

- Des rapports spécifiques à chaque lac suisse ont été rédigés, résumant les données afin d'évaluer l'état de la biodiversité et de l'écologie du lac et de la population piscicole. Sur la base de ces résultats, des recommandations pour la protection de la biodiversité, pour la gestion de la pêche et pour la préservation de l'environnement ont été élaborées à l'intention des autorités. Un rapport de synthèse rassemble les principales conclusions des rapports spécifiques aux lacs, compare les populations de poissons entre les lacs et identifie leur relation avec les paramètres environnementaux. Il donne également un aperçu régional de la diversité et de l'état de conservation des poissons dans cet écosystème important.
- Le Projet Lac est unique parce que les mêmes méthodes ont été utilisées dans tous les lacs. L'utilisation de méthodes de pêche et d'identification uniformes permet des comparaisons quantitatives des différentes populations de poissons entre les lacs. Les analyses effectuées pour le rapport de synthèse permettent d'établir les relations entre les aspects clés de la communauté piscicole et les caractéristiques du lac. Il s'agit notamment de l'altitude, de la profondeur, de la surface, de la température, de la productivité, de l'histoire de la pollution et de l'état actuel de l'utilisation du lac par l'être humain. Les effets de la pêche sur les populations de poissons ont également été documentés.

#### Référence Documents :

Projet Lac Synthesis Rapport - Eawag

#### 9.2. Discussion

L'assemblée demande si le Projet Lac peut donner une cause à la baisse des rendements de la pêche dans toute la Suisse. Guy Périat explique que les raisons sont multiples et varient selon les lacs. Le Projet Lac est une tentative de créer une base pour des analyses plus approfondies. Grâce à la pêche standardisée, il existe un instrument pour des études futures sur des questions ciblées, qui peuvent être lancées par les cantons ou la Confédération. Jusqu'à présent, seuls trois lacs ont été échantillonnés deux fois. Il existe donc ici une plus grande base de données. Guy Périat recommande aux pêcheurs professionnels qui ont des questions concrètes de s'adresser aux cantons concernés et à l'OFEV pour le financement et la réalisation.

Une collaboration plus intensive avec les pêcheurs professionnels est envisageable et permettrait d'atteindre les objectifs fixés. Par exemple, des relevés détaillés des captures (espèce et taille) ou de l'emplacement des filets (lieu, profondeur et taille des mailles) pourraient fournir des informations complémentaires sur les populations de poisson dans les lacs concernés.

Interrogé sur la maigre pêche de géniteurs d'ombles chevalier dans le lac Léman, Guy Périat explique que ce qui se passe dans la zone profonde des lacs est une sorte d'indicateur. Les changements dans la teneur en oxygène ou dans le brassage des lacs sont visibles en premier lieu dans la zone profonde. Ainsi, une diminution de la présence d'ombles chevaliers peut indiquer un manque d'oxygène dans l'habitat des ombles et/ou des frayères envahies par les algues.

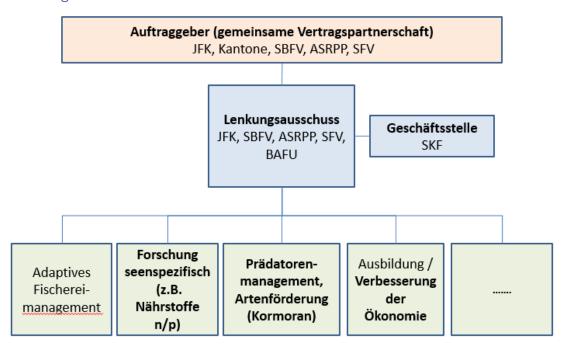
#### 10. Informations de la Plateforme Pêche lacustre

# 10.1. Origine

A l'occasion d'un premier colloque en novembre 2019, plus de 100 participants se sont penchés sur la question "Que se passe-t-il avec nos lacs ?", à l'invitation de la Conférence des services de la faune de la chasse et de la pêche CSF et des associations de pêcheurs professionnels de Suisse alémanique et romande. Cette manifestation était notamment une réaction aux multiples problèmes et défis rencontrés sur les lacs suisses et au rapport du Conseil fédéral de début 2019 intitulé "Etat des lieux de la pêche", dans lequel le Conseil fédéral proposait la création d'une plateforme.

Le 1er juillet 2020, les cantons concernés, la Conférence des services de la faune de la chasse et de la pêche CSF, les associations de pêcheurs professionnels et la Fédération Suisse de Pêche ont mis en place une Plateforme Pêche lacustre, résultat de la réunion.

## 10.2. Organisation



#### 10.3. Comité de pilotage

La Plateforme est dirigée par un comité de pilotage composé pour moitié de représentants de la pêche et pour l'autre moitié de membres des autorités. Le secrétariat est rattaché au Centre suisse de compétences pour la pêche CSCP. La Plateforme traite les thèmes de la pêche lacustre dans le cadre de différents groupes de travail, elle procède à une harmonisation là où c'est possible et cherche des solutions spécifiques aux lacs là où c'est judicieux.

#### Membres votants

**Frédéric Hofmann** Président du comité de pilotage, Chef de la section chasse, pêche et

espèces du canton de Vaud

**Reto Leuch** Président de la Fédération suisse des pêcheurs professionnels (SBFV)

Jean-Philippe Arm Président de l'ASRPP

**David Bittner** Administrateur de la Fédération Suisse de Pêche FSP

Susanne Haertel-Borer Section Revitalisation et pêche OFEV

Andreas Knutti Inspecteur de la pêche du canton de Berne

Membres sans droit de vote

Adrian Aeschlimann Administrateur de la Plateforme Pêche lacustre

Martina Caminada Administratrice de la Conférence des services de la faune de la

chasse et de la pêche CSP

#### 10.4. Thèmes de travail

Le comité de pilotage définit les thèmes et les objectifs de la Plateforme et peut mettre en place des groupes de travail pour traiter ces thèmes. Actuellement, les thèmes suivants sont traités :

- Traitement des questions relatives à la thématique des cormorans
- Optimisation économique de la pêche professionnelle
- Développement de la formation
- Échange entre la pêche professionnelle et la pêche à la ligne, la recherche et les autorités cantonales et nationales
- Vue d'ensemble et état des lieux des différentes réglementations de la pêche en Suisse. Harmoniser ces réglementations autant que nécessaire et aussi peu que possible.
- Amélioration et diffusion des connaissances, notamment sur les liens entre les phosphates et les nitrates, en tenant compte des spécificités des lacs, ainsi que sur le changement climatique et l'apparition d'espèces envahissantes.
- Jeter des ponts entre les régions du pays
- Regroupement des informations

#### 10.5. Méthode de travail et résultats

- La Plateforme Pêche lacustre organise une réunion annuelle avec des pêcheurs professionnels et des membres des autorités afin de présenter et de discuter de thèmes d'actualité. Les rapports du colloque sont publiés.
- Dans le cadre du dialogue sur le cormoran, tous les groupes d'intérêt, y compris la protection des oiseaux, cherchent des solutions à la problématique du cormoran.
- L'étude commandée "valorisation du gibier capturé" a analysé le potentiel économique du gibier capturé en Suisse et a mis en évidence des possibilités d'action concrètes. L'étude a été financée par l'Office fédéral de l'agriculture et des prestations propres.
- Des informations centralisées de la Plateforme Pêche lacustre sont accessibles sur le site Internet de la CSP.
- L'échange direct entre les acteurs est encouragé lors de quatre réunions du comité de pilotage par an.

## Référence:

- Site web CSP sur la Plateforme Pêche lacustre

# 10.6. Continuité

Afin que les travaux entamés et le dialogue basé sur la confiance établi au sein de la Plateforme entre la Confédération, les cantons, les pêcheurs professionnels et les pêcheurs à la ligne puissent se poursuivre, la Plateforme doit être prolongée de deux ans et demi, jusqu'à fin 2025.

Pour élaborer des lignes directrices sur la gestion des cormorans en lieu et place d'une aide à l'exécution, les cantons mettent en place un autre groupe de travail qui élaborera des lignes directrices en étroite concertation avec le groupe de dialogue sur le cormoran, probablement jusqu'à fin 2024. L'accompagnement et le soutien du groupe de travail sont confiés au CSCP. Le groupe sera dirigé par un représentant des cantons qui est membre du groupe de dialogue sur le cormoran. Le groupe de travail est composé des représentants des cantons participant au dialogue sur le

cormoran, d'autres représentants des cantons concernés, de l'OFEV, de la Station ornithologique et, sur demande, des associations professionnelles et de pêcheurs à la ligne.

# 10.7. Financement

Les organismes responsables financent la Plateforme en commun et fournissent des prestations propres sous forme de collaboration dans des groupes de travail et de participation à des réunions de travail. Ils contribuent ainsi pour moitié au financement de la Plateforme. En règle générale, la Confédération prend en charge environ 50 pour cent des coûts occasionnés.

Afin de répartir la charge financière sur le plus grand nombre possible de partenaires, presque tous les cantons qui délivrent des permis de pêche professionnels ou qui ont de grands lacs sur leur territoire participent aux prestations de base de la Plateforme. Les associations de pêcheurs professionnels, la FSP et le CSCP apportent une contribution d'un montant équivalent.

Une partie des contributions est affectée à des projets, à des manifestations additionnelles, à la recherche et à des travaux de traduction. Les cantons, les associations et la Confédération peuvent s'engager plus fortement financièrement pour la mise en œuvre de projets supplémentaires et spécifiques et confier des mandats supplémentaires au secrétariat via le comité de pilotage.

#### Référence Documents :

Présentation de la conférence, transparents p. 103-114

#### 11. Résumé de la conférence

La réunion a permis d'aborder et d'approfondir les thèmes actuels. Les pêcheurs professionnels ont apprécié d'être entre eux le matin et de pouvoir discuter de questions internes. Pour les représentants des autorités, le format était peut-être moins attrayant, car il faut parfois faire un long voyage pour une demi-journée.

L'objectif d'affiner les positions de la pêche professionnelle par-delà les frontières linguistiques et de permettre les échanges a été atteint. Pour que les régions du pays se rapprochent durablement, d'autres forums d'échange de ce type sont nécessaires.

#### 12. Perspectives

Un nouveau congrès est prévu en 2023. Le 4e congrès aura probablement lieu au bord du lac de Zurich et portera sur les modèles commerciaux innovants en matière de valorisation. En outre, les premiers résultats de l'étude sur l'écologie spécifique au lac sont attendus.

#### 13. Remerciements

Nous tenons à remercier ici la fédération des associations de pêche du Seeland, qui a généreusement contribué à l'apéritif organisé à l'issue du congrès.

Nous remercions également les intervenants pour leurs présentations intéressantes ainsi que les pêcheurs professionnels et les représentants des autorités qui ont fait le déplacement et qui ont contribué par leur participation active à un congrès constructif.

Enfin, nous tenons à remercier nos fournisseurs dans le domaine de la restauration, des locaux, de la technique et de la traduction simultanée pour leur collaboration sans faille.

## 14. Mentions légales

Le présent rapport a été élaboré par le Centre suisse de compétences pour la pêche CSCP, sur mandat de la Plateforme Pêche lacustre, et mis au point par le Comité de pilotage de la Plateforme Pêche lacustre.

Les personnes et institutions suivantes étaient représentées au sein du comité de pilotage de la Plateforme Pêche lacustre lors de la rédaction du rapport de la journée : Adrian Aeschlimann (CSCP), Susanne Haertel-Borer (OFEV), Frédéric Hofmann (canton de VD), Andreas Knutti (canton de BE), Martina Caminada (CSP), David Bittner (FSP), Jean-Philippe Arm (ASRPP), Reto Leuch (SBFV).

Centre Suisse de Compétences pour la Pêche Wankdorffeldstrasse 102 Case postale 3000 Berne 22

Téléphone: +41 31 330 28 00

E-mail: skf@kompetenzzentrum-fischerei.ch

# 15. Annexe

# 15.1. Liste des participants

Nom	Prénom	Fonction	Lieu
Aeschlimann	Adrian	Directeur général de SKF	Berne
Arm	Jean-Philippe	Pêcheur professionnel	Saint-Aubin-Sauges
Arm	Marie-Laure	Pêcheuse professionnelle	Saint-Aubin-Sauges
Bammatter	Lukas	Canton ZH	Lindau
Berger	Robin	Canton NE	Couvet
Bieri	Fabian	Canton NW	Beckenried
Bittner	David	Directeur de l'ASF	Berne
Bonny	Alexandre	Pêcheur professionnel	Chevroux
Bosshart	Günther	Pêcheurs professionnels	Treuils
Braschler	Andreas	Pêcheurs professionnels	Hurden
Caminada	Martina	Représentant JFK	Berne
Chevalley	Pierre-Alain	Pêcheur professionnel	Yvonand
Christinat	Henri	Pêcheur professionnel	Motier
Christinat	Yannis	Pêcheur professionnel	Motier
Christinat	Ginette	Pêcheuse professionnelle	Motier
Clerc	Frédéric	Pêcheur professionnel	Allaman
Clerc	Nicolas	Pêcheur professionnel	Allaman
Daiz	Aurelie	Représentant des pêcheurs professionnels	Etoy
Dasen	Stefan	•	Corolfingon
	Alexandre	Pêcheurs professionnels Pêcheur professionnel	Gerolfingen Gland
Fayet Fischer	Erwin	Pêcheurs professionnels	Salmsach
	Danilo	Cantone TI	Bellinzone
Foresti Ginglas	Roswitha	Traductrice	Bellinzone
Grimm	Pascal		Lüscherz
	Olivier	Pêcheurs professionnels  Canton GE	
Grosjean Guidoux			Genève
	Serge	Pêcheur professionnel	Lausanne
Haertel-Borer	Susanne	OFEV	Berne
Hefti	Daniel	OFEV	Berne
Hofer	Andreas	Pêcheurs professionnels	Sursee
Hofer	Nils Sabina	Pêcheurs professionnels	Meggen
Hofer		Pêcheur professionnel	Megger
Hofer	Christian	Directeur de l'OFAG	Berne
Hofmann	Frédéric	Canton VD	Lausanne
Hug-Fischer	Claudia	Pêcheurs professionnels	Salmsach
Jaquet	Dimitri	Canton GE	Genève
Jenkins	Tania	Université de Genève	Bremgarten b. Bern
Junod	Olivier	Pêcheur professionnel	Bevaix
Knutti	Andreas	Canton BE	Münsingen
Krähenbühl	Andrin	Représentation FIBER	Châtaignier
Leuch	Roman	Pêcheurs professionnels	Bataille champêtre
Leuch	Reto	Pêcheurs professionnels	Bataille champêtre

Lochmeier	Christian	Pêcheur professionnel	Nyon
Magnin	Didier	Pêcheur professionnel	Wavre
Martin	Marcel	Pêcheurs professionnels	Gléresse
Mayr	Monika	Traductrice	
Meier	Rolf	Pêcheurs professionnels	Ermatingen
Ménard	Jannick	Canton VS	Sion
Meylan	Jean-Daniel	Pêcheur professionnel	Le Séchey
Minnig	Rafael	Employé SKF	Berne
Monney	Julien	Pêcheur professionnel	Hermance
Näpflin	Michael	Pêcheurs professionnels	Seelisberg
Näpflin	Luca	Pêcheurs professionnels	Seelisberg
Noël	Christophe	Canton NE	Couvet
Oberson	Alain	Pêcheur professionnel	Corcelles
Oberson	Nicolas	Pêcheur professionnel	Corcelles-Concise
Osmankaq	Jetmir	Pêcheur professionnel	Signy
Page	Ilan	Pêcheur professionnel	Avenches
Periat	Guy	Conférencier	Montmelon
Pilloud	Gerold	Pêcheurs professionnels	Port
Progin	Samuel	Pêcheur professionnel	Hauterive
Randacher	Patrik	Pêcheurs professionnels	Weinfelden
Reichlin	Pascal	Pêcheurs professionnels	Goldau
Reymond	Christoph	Canton GE	Genève
Schaer	Pierre	Pêcheur professionnel	Mur (VD)
Schmid	Corinne	Canton AG	Aarau
Solca	Silvano	Pêcheurs professionnels	Gerolfingen
Stadelmann	Richard	Pêcheurs professionnels	Hitzkirch
Staub	Erich	Représentant des pêcheurs professionnels	Köniz
Torrent	Emmanuel	Pêcheur professionnel	Eysins
Torrent	Manu	Pêcheur professionnel	Eysins
Weidmann	Samuel	Pêcheurs professionnels	Männedorf
Wolf	Bernard	Pêcheur professionnel	Chevroux
Wolf	Philippe	Pêcheur professionnel	Chevroux
Zwimpfer	Hansueli	Pêcheurs professionnels	Sempach
Total 74 participar	nts		